



Section Gironde

Compte rendu du CTL du 09 février 2018
Démantèlement de la fonction publique
Un Cap est franchi !

Dans sa déclaration liminaire, **FO-DGFIP** a rappelé que sept organisations syndicales sur neuf de la fonction publique, dont l'union inter-fédérale FO, ont décidé d'une journée de grève et de mobilisation, le 22 mars prochain.

Les agents de l'État, de la territoriale et de l'hospitalière entendent ainsi répondre aux annonces faites ce 1er février par le gouvernement mais aussi à celles égrenées depuis le printemps 2017.

Les fonctionnaires contestent entre autres le gel des salaires pour 2018, le rétablissement du jour de carence, l'annonce de 120 000 suppressions d'emplois via notamment un grand plan de départs, le développement des emplois contractuels ou encore la rémunération au mérite.

Ces annonces sont vécues comme autant d'attaques contre la Fonction publique, ses missions et ses personnels.

Pour FO-DGFIP, la volonté réelle du président de la République et du gouvernement est la casse du statut général des fonctionnaires commun au trois versants de la fonction publique, dont la valeur uniforme du point d'indice, le principe de carrière et la séparation du grade et de l'emploi en sont la colonne vertébrale.

Interrogée par **FO-DGFIP**, la Direction reste muette sur les projets de réorganisations envisagés pour 2019. Elle indique que tout est encore au stade de la réflexion...

Pour FO-DGFIP, la DRFIP avance masquée, attendant les conclusions du Comité Action Publique 2022 pour dévoiler ses projets.

Généralisation de l'accueil personnalisé sur rendez vous :

Après une expérimentation de l'accueil sur rendez-vous réalisée sur les sites de Blaye et de Cenon, dont le bilan est positif selon la Direction, cette dernière décide de l'extension du dispositif à tous les SIP et SIE du département, ainsi qu'au CDIF et SDE, à compter du 1^{er} mars 2018. Les usagers pourront prendre rendez-vous par téléphone (via le service local ou le centre de contact) ou par internet. Quant à ceux qui se présenteront à nos guichets avec une demande nécessitant une étude plus approfondie, l'agent d'accueil sera chargé de leur proposer un rendez-vous ultérieur. Ces derniers ne seront pas reçus.

Suite aux prises de rendez-vous un dispositif de contre-appel est mis en place.

Si la Direction présente ce dispositif comme une solution miracle, FO-DGFIP est très réservé quant à son adaptation à des sites où l'affluence des contribuables est très importante. Renvoyer le contribuable chez lui après qu'il ait attendu un certain temps, plus ou moins long, dans la file d'attente, sera source évidente de tension...

En outre, selon les collègues de l'accueil, nombreux sont les contribuables qui se déplacent

faute de n'avoir pu joindre nos services par téléphone, y compris le centre de contact, ou faute de réponse à leur mail après plus d'une semaine. D'ailleurs, FO-DGFIP a rappelé à la Direction qu'à l'époque où nos services étaient joignables (or, ce qui n'est plus le cas), les contribuables avaient déjà la possibilité d'obtenir un rendez-vous... Quant à la charte Marianne, PVFI, décrochage du téléphone au bout de deux sonneries, réponse aux mails en 48 heures, la Direction répond sans sourciller que la charte est toujours d'actualité... FO-DGFIP en a profité pour demander un bilan de son application au prochain CTL. La Direction ne veut pas officiellement reconnaître que les agents sont surchargés de travail au point qu'ils ne répondent plus au téléphone. Pour autant, elle nous informe qu'un numéro de téléphone spécifique, pour joindre les services en cas besoin, sera mis à disposition des agents d'accueil. Dans chaque service, un volontaire désigné d'office sera chargé de répondre. Pour FO-DGFIP, il s'agit bien de l'aveu d'un dysfonctionnement... C'est un dispositif complexifié que la Direction met en œuvre, avec gestion du logiciel des rendez-vous, suivi de l'agenda, et réalisation des contre-appels. Pour FO-DGFIP, quel que soit le dispositif mis en œuvre, c'est bien la question des moyens humains déployés qui se pose. Conséquence des suppressions d'emplois, notre administration apparaît de moins en moins capable de faire face à cette mission d'accueil.

Vote FO : contre

Réforme des Recettes non Fiscales(RNF) ou Produits Divers

Le fait que dans de nombreux cas la prise en charge des RNF ne s'effectuait pas dans le département dans lequel le produit était recouvré, est, pour notre Direction, un argument pour parler d'un dispositif pas très lisible permettant de justifier par là une réforme.

D'autre part, la taxe d'aménagement du territoire, la taxe archéologique et la taxe sur les véhicules polluants représentent à elles trois, 85% des 400 RNF recensées.

Fort de ce constat, la DG a justifié la réforme de la gestion des RNF qui consiste à spécialiser leur gestion sur un nombre limité de directions en ce qui concerne la fiscalité des 3 principales taxes citées supra.

Ainsi la Direction des créances spéciales du Trésor à Châtelleraut se verra confier la gestion de la taxe sur les véhicules polluants, la DDFIP de Moselle, la gestion des indus militaires et une dizaine de directions, la taxe d'aménagement (TAM) et la redevance d'archéologie préventive (RAP). Au demeurant, la DDFIP de la Dordogne sera la direction assignataire pour les ordonnateurs de toutes les préfectures de la Nouvelle Aquitaine, en ce qui concernent la TAM et la RAP.

Quant aux directions chargées de la gestion des autres recettes, elles cumuleraient les fonctions de prise en charge et de recouvrement, à l'exception de la poursuite du recouvrement du stock de titres déjà pris en charge. Le service RNF de la Gironde fait partie de ces directions. L'effectif de ce service amputé de 2 départs en retraite en cours d'année, risque d'être réduit encore au 31/12/2018 selon les flux annuels et l'état du stock à cette date.

Malgré les taux de recouvrement des RNF supérieurs à 90%, la réforme des services RNF en spécialisant la gestion pour soi-disant un meilleur service à l'ordonnateur, vise avant tout à réduire les effectifs. Cette baisse est financée par les directions perdant l'activité ou dont l'activité diminue.

BOP

Le budget 2017 (dotation de 1^{er} niveau) à périmètre constant depuis 2015 s'est élevé à 7 235 421€. Celui de 2018 sera légèrement supérieur à 2017 pour un montant de 7 320 141€.

Les motifs des augmentations et diminutions des différents postes budgétaires ont été fournis. Le montant des dépenses d'affranchissement (baisse du volume des plis avec clic'ESI et affranchissement au tarif industriel) et le montant des dépenses de loyers (fermeture de Podensac et libération des surfaces à Libourne) diminuent. Les conditions climatiques de 2017 ont conduit à une hausse du coût énergétique.

Les dépenses d'entretien des immeubles et d'installation des services fusionnés sont en hausse de 7% par rapport à 2016.

Les dépenses d'équipement (sièges, unités centrales, écrans et bras support double-écrans) sont en hausse du fait d'un abondement de fin année.

FO-DGFIP ne peut se satisfaire de ce budget insuffisant à bien des égards au vu des pannes récurrentes des ascenseurs de la cité, des systèmes de chauffage défaillants sur de nombreux sites, des locaux non repeints avant l'installation des agents et de l'entassement généralisé des agents des services restructurés.

Classement des postes comptables au 1/1/2018 suite aux réorganisations du réseau

Le référentiel intègre l'abandon du mécanisme dit de « cascade » pour les catégories C2, C3 et C4. Ce mécanisme a pris fin en partie à cause de la disparition progressive des postes comptables de catégorie C4. Les restructurations du réseau (fusions des SIP, des SIE, le transfert de la mission recouvrement de l'impôt vers les SIP) créent une certaine instabilité dans le classement des postes. L'impact RH de ce classement se produit pour les collègues qui se trouvent sur des postes reclassés et qui ne seront pas assurés de retrouver un poste correspondant à leur grade à la fin des 3 ans dans un contexte de plus en plus contraint. **FO-DGFIP** revendique une véritable carrière comptable même si celle-ci est de plus en plus menacée.

SIE Mérignac : C1 1040=>C1 A

SIE Langon : C2 1=>C1 1015

SIP La Réole : C2 1=>C2 3

SIP Pessac : C2 1=>C1 1015

Trésorerie Audenge : C2 1=>C1 1040

Trésorerie Pauillac : C2 3=>C2 2

Trésorerie St André de Cubzac : C3 1=>C3 2

Trésorerie Créon : C3 1=>C3 2

Trésorerie Soulac : C2 3=>C3 2

Questions diverses

FO-DGFIP a demandé où en était le traitement de la demande de modification des plages horaires du **SPF Bordeaux II**. Pas de réponse de la Direction si ce n'est qu'elle est à l'étude...

FO-DGFIP Gironde prendra toute sa place dans l'action du 22 mars et appelle tous les agents à se mobiliser par la grève, pour obtenir :

- Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- Un nouveau plan de titularisation des contractuels, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- le maintien du Code des pensions civiles et militaires avec l'intégration des primes dans le traitement et le calcul de la pension sur la base des 6 derniers mois
- La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition
-

**FO-DGFIP - CITE ADMINISTRATIVE - RUE JULES FERRY, 14° ETAGE -
TOUR A, 33090 BORDEAUX CEDEX - 05 56 24 81 53**